

Rman

RÉSEAU DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE

CONCERTATION REGIONALE NORMANDIE

Note méthodologique

Septembre 2017

RMAN

9 place de la Cathédrale 76000 Rouen

www.reseau-rman.com

1. Des concertations régionales par bassin de vie

La fusion des régions en Normandie en 2016 modifie le regard porté sur le champ des musiques actuelles. C'est dans ce nouveau contexte que l'Etat et la Région Normandie ont souhaité qu'un état des lieux sur la filière musiques actuelles et son écosystème soit mené par Le FAR, agence musicale régionale.

La promulgation le 7 août 2015 de la loi NoTRe a été pour le réseau RMAN le démarrage d'une réflexion sur la mise en oeuvre de concertations régionales. L'objectif étant de créer une perspective dynamique, collaborative et collective des acteurs des musiques actuelles du territoire.

RMAN et Le FAR se sont donc associés pour copiloter l'élaboration d'un diagnostic et d'une concertation sur les musiques actuelles en Normandie.

Les grands objectifs du processus sont

1. Diagnostic et cartographie régionale MA : favoriser l'interconnaissance (entre acteurs, pouvoirs publics...) et mieux appréhender la dimension socio-économique des acteurs.
2. Concertation des acteurs : organiser la parole collective et un dialogue constructif entre les acteurs, et accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre d'une politiques en faveur des MA.

Un diagnostic quantitatif et une cartographie régionale du secteur musiques actuelles a été réalisé par le FAR. Il a été présenté en juillet 2017 aux acteurs et sert de point de départ aux concertations territoriales qui doivent être menées sur la fin de l'année.

Le processus de concertation mis en oeuvre par le réseau RMAN, avec l'appui de consultants, est construit en deux phases :

1. La première phase prévue de septembre à décembre 2017 s'articulera autour de deux réunions de groupes de travail (GT) par territoire (7 territoires ont été définis) afin de « favoriser l'interconnaissance » entre les acteurs, et de définir les thématiques prioritaires à travailler. Une réunion de synthèse régionale avec les acteurs, et une plénière régionale de présentation concluront cette première phase
2. La seconde phase est prévue sur le premier trimestre 2018 afin de poursuivre les travaux engagés, « approfondir les constats, définir et aller plus loin sur les enjeux, faire des propositions » au travers de 3 à 4 réunions par bassin de vie.

Le calendrier très contraint montre la volonté d'intégrer les propositions des acteurs aux politiques publiques régionales qui se dessinent, avec la DRAC, la Région, et le CNV. Les ambitions exprimées lors de la restitution du diagnostic régional en juillet 2017 au Havre le confirment.

Des enjeux territoriaux, sectoriels, et de politique publique à articuler

Enjeux territoriaux

- améliorer l'interconnaissance des acteurs sur les bassins de vie ;
- identifier l'existant sur et préciser les enjeux et les besoins spécifiques ;
- renforcer les articulations et complémentarités entre acteurs, et entre les territoires ;

Enjeux de politiques publiques

- ajuster les dispositifs antérieurs des régions et les politiques de soutien à l'échelle régionale ;
- impliquer l'ensemble des collectivités (communes, agglomérations, départements...) sur des politiques adaptées à chaque territoire ;

- inscrire le développement des musiques actuelles dans les cadres de politiques publiques (à décrypter) : loi LCAP, loi Notre, loi ESS... conventions CNV...

Enjeux sectoriels

- outiller les acteurs par une meilleure connaissance des enjeux et besoins du secteur et des territoires en termes de musiques actuelles
- contribuer à la structuration territoriale de la filière

Soulignons que l'approche par bassin de vie doit tenir compte de (et/ou révéler) la diversité des configurations territoriales, dont la pré-existence de démarches de concertation sur certains (notamment sur l'agglomération de Caen).

Un diagnostic Filière MA

Le diagnostic de la filière Musiques Actuelles en Normandie propose une photographie du secteur au travers de cinq items principaux :

- la structuration de la filière : ancienneté et forme juridique des acteurs, licence d'entrepreneur, réseaux et fédérations
- les activités : les structures dédiées aux MA, la nature des activités (création-diffusion, actions culturelle, accompagnement à la scène locale, formation, développement d'artistes, information et ressource, média)
- les liens au territoire Normand et les prestataires
- les ressources humaines : aides à l'emploi, service civique, bénévolat
- les budgets : charges, personnels, produits, financements publics, aides, mécénat...

Il est complété d'éléments qualitatifs sur le ressenti des répondants sur la situation de leur activité, et au travers de quelques questions ouvertes analysées en termes de forces et faiblesses du territoire, et ses besoins (mutualisation, rapprochements).

7 bassins de vie, territoires de concertations

Sept territoires ont été définis comme périmètres aux concertations territoriales :

- 2 agglomérations : Rouen Métropole et Caen Agglomération
- 5 départements : Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61) et Seine-Maritime (76)

La vision régionale ne pourra se satisfaire d'une addition des visions territoriales. C'est pourquoi une mise en commun et une analyse transversale doivent être mises en débat entre les acteurs avant la présentation aux partenaires fin décembre 2017.

Phase 1 – septembre à décembre 2017

Les démarches de concertations territoriales nécessitent du temps et de la méthode pour établir un dialogue apaisé et constructif entre les parties prenantes. Du temps pour l'interconnaissance entre les participants, pour la compréhension des enjeux et problématiques spécifiques à chaque territoire, à chaque domaine d'activité...

Le processus qui s'engage en Normandie ne pourra répondre à tout en quelques mois, mais il a pour ambition de **nourrir l'élaboration des politiques régionales, et de favoriser la structuration de la filière, la mise en réseau de ses acteurs.**

Aussi, en phase 1, les **deux réunions par territoire** doivent permettre de fonder les bases d'un processus à inscrire dans le temps.

Le contenu des réunions proposé est le suivant :

- Rappel ou définition des objectifs et de la méthode de travail (calendrier, contenus...)
- Appropriation du contexte et enjeux de politique publique (lois, réforme terr...)
- Enrichissement du diagnostic filière réalisé en Normandie
- Identification des thématiques prioritaires

C'est en phase 2 que les thématiques et les propositions pourront être approfondies. Un exercice délicat sera de ne pas entrer trop loin dans les détails et propositions, mais de veiller à brosser l'ensemble des sujets qui concernent les musiques actuelles.

Calendrier

Première session par bassin de vie du 11 au 15 septembre 2017

- Lundi 11/09 - après-midi (14h30 à 17h30) : Eure (27) à Evreux
- mardi 12/09- matin (9h30 à 12h30) : Seine-Maritime (76) au Havre
- mardi 12/09 - après-midi (15h à 18h) : Agglo de Caen
- mercredi 13/09 - matin (9h30 à 12h30) : Manche (50) à Saint Lô
- mercredi 13/09 - soir (18h à 21h) : Orne (61) à Flers
- jeudi 14/09 - après-midi (14h30 à 17h30) : Calvados (14) à Lisieux
- vendredi 15/09 - matin (9h30 à 12h30) : Métropole de Rouen, à Rouen

Deuxième session du 6 au 10 novembre 2017

- Lundi 6/11 - après-midi (14h30 à 17h30) : Agglo de Caen
- mardi 7/11 - matin (9h30 à 12h30) : Seine-Maritime (76) à Gravenchon
- mardi 7/11 - après-midi (14h30 à 17h30) : Eure (27) à Louviers
- mercredi 8/11 - matin (9h30 à 12h30) : Calvados (14) à Bayeux
- mercredi 8/11 - après-midi (14h30 à 17h30) : Manche (50) à Coutances
- jeudi 9/11 - soir (18h à 21h) : Orne (61) à Alençon
- vendredi 10/11 - matin (9h30 à 12h30) : Métropole de Rouen à Cléon

Séminaire transversal et plénière de restitution 2017

- Séminaire de travail entre acteurs en novembre le 29 novembre (à confirmer – journée)
- Plénière de restitution des travaux (synthèse et propositions) au Conseil Régional le 19 décembre 2017 (3 heures)

Proposition d'ordre du jour

Les concertations par bassin de vie doivent à la fois tenir compte des spécificités de chaque territoire (dynamiques existantes, besoins particuliers...) et venir nourrir un regard transversal à l'échelle régionale. Un ordre du jour type est proposé, qui pourra être ajusté en fonction des territoires :

1. Introduction : rappel du contexte, des objectifs et méthode de travail
2. Présentation des participants
3. Approfondissement du diagnostic et propositions de thématiques de travail ;
4. Structuration territoriale (état des lieux, enjeux, perspectives...)
5. Conclusions et suites du processus (calendrier, travaux à réaliser...)

Du diagnostic partagé aux propositions

Le diagnostic filière réalisé aborde des thématiques transversales (structuration des « entreprises », économie - budget, emploi – RH...) et relatives aux activités (Création, diffusion, action culturelle, accompagnement de la scène locale, formation, développement d'artistes, information / ressource, média). Ce découpage thématique peut servir de base à l'organisation des échanges.

Au-delà des activités « métiers » et « structuration des entreprises », les concertations doivent permettre d'aborder les questions de mise en relation des acteurs (sur des dispositifs, sur des actions de coopération...) et de structuration territoriale à différents niveaux (territoire de proximité, inter-territoires, région...).

La mise en débat des sujets sera structurée afin d'identifier :

- **les atouts et spécificités du territoire** et de ses acteurs (enrichissement de l'état des lieux...)
- **les faiblesses observées et les besoins** des habitants, musiciens amateurs et professionnels, des acteurs...
- **les leviers, les moyens et les propositions** d'actions pour répondre aux besoins constatés

L'ensemble des dimensions qui touchent les projets et activités de la « filière musiques actuelles » :

- **les activités de la filière** (réunion 1) : Création, Diffusion, Développement d'artistes, Accompagnement de la scène locale, Pratiques amateurs, Action culturelle, Information ressources, Médias, Musiques enregistrées...
- **la structuration des entreprises** (réunion 2) : Economie, Emploi, Formation, Matériels et équipements...
- **la structuration territoriale** (réunion 1 et 2) : les réseaux, les coopérations...

Caen, un dynamique de concertation pré-existante

Les concertations territoriales et régionales doivent tenir compte des dynamiques existantes. C'est particulièrement prégnant sur l'agglomération de Caen où une concertation existe depuis 2016. Des thématiques de travail et des propositions ont été formalisées et un collectif d'acteurs est en cours de structuration.

Livrables et attendus

Des comptes rendus des réunions et une synthèse par territoire seront formalisés, ainsi qu'une analyse transversale dont les éléments seront présentés et débattus lors du séminaire entre acteur (29 novembre à confirmer) avant d'être restitués en plénière avec les partenaires publics le 19 décembre 2017.